Résolution présentée par la délégation de la

République du Nicaragua

Thème Droits politiques et sociaux

Concerne L'homicide de millions d'individus chaque année

L'Assemblée Générale,

Alarmé par l'absence de responsabilité chez les 150 millions d'individus engagés dans des activités sexuelles, il est déplorable de constater que cette situation engendre annuellement plus de 73 millions d'interventions d'interruption volontaire de grossesse, comme le rapporte l'Organisation mondiale de la Santé,

Observant que six grossesses sur dix sont non voulues et que trois grossesses sur dix sont volontairement interrompues dans le monde,

Préoccupé par le phénomène du vieillissement démographique à l'échelle mondiale et les conséquences sociales et économiques qui en découlent, telles que celles que certaines nations connaissent déjà,

Consterné par les informations fournies par Médecins du Monde, révélant que toutes les neuf minutes, une femme dans notre monde perd la vie en raison des complications liées à un avortement,

Décide de suggérer l'instauration d'un traité exigeant de manière formelle et sans aucune exception que chaque pays signataire interdise catégoriquement l'avortement;

- conférer à un embryon dès la fécondation le statut d'individu, dans le but de joindre cette perspective avec les dispositions énoncées aux articles 3 et 5 de la Charte des Droits de l'Homme;

- délivrer à chaque individu une éducation sexuelle visant à inculquer un sens des responsabilités au sein de la population mondiale, tout en leur transmettant les connaissances fondamentales relatives à la contraception.

Le texte français fait foi